

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Dès le lendemain de Son arrivée, Son Altesse Sérénissime a offert un dîner de vingt-six couverts à Ses hôtes, aux membres de Sa Maison et à quelques-uns des hauts fonctionnaires de la Principauté.

Le Prince avait, en face de Lui, M. le Comte de Lamotte d'Allogny, Chef de Sa Maison.

M. le Comte et M^{me} la Comtesse Cahen d'Anvers, en ce moment hôtes de Son Altesse Sérénissime, assistaient à ce dîner.

Les autres convives étaient : M^{me} la Comtesse Etienne Gastaldi, Dame du Palais; S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime à Paris; M. Roussel, Gouverneur Général intérimaire; S. G. M^{gr} du Cured, Evêque de Monaco; M. le Cher de Loth, Maire de Monaco; M. le Colonel de Castro, Aide de camp; M. le Colonel Lemoël, Commandant Supérieur; M. le Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, Commandant en second du yacht *Princesse-Alice*; M. le Commandant Gastaldi, Aide de camp; M. le Lieutenant de vaisseau Bourée; M. le Capitaine de Juniac; M. le docteur Richard; M. Jaloustre, Chef du Cabinet civil; M. Fuhrmeister, Secrétaire particulier de S. A. S. le Prince; M. Labande, Conservateur des Archives du Palais; M. le Chanoine de Villeneuve; M. le Chef d'escadron Jeanmaire, Commandant du Palais; MM. Félix Gindre, Louis Neri et Charles de Castro, Adjoints au Maire; M. le Capitaine de Capella.

Le yacht *Princesse-Alice*, sous le commandement de M. le Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, et ayant à bord MM. le Commandant Gastaldi, Aide de camp du Prince et Charles de Castro, adjoint au Maire, est rentré mercredi dernier au port de Monaco.

On sait que, par ordre de Son Altesse Sérénissime, la *Princesse-Alice* avait été chargée d'apporter à Naples les divers secours en nature envoyés par la population monégasque, les colonies étrangères de la Principauté et la Société des Bains de Mer pour les sinistrés de la Calabre et de la Sicile.

Nous sommes heureux d'annoncer que la mission charitable confiée par le Prince à MM. d'Arodes, Gastaldi et de Castro s'est effectuée dans d'excellentes conditions et que, grâce au concours de M. Rubinacci, Consul de Monaco à Naples et par les soins d'un comité privé de dames appartenant à l'aristocratie napolitaine, la distribution des marchandises sera faite aux sinistrés choisis parmi ceux dont la détresse est réelle.

Nous pouvons ajouter que les délégués monégasques ont été partout l'objet d'un accueil aimable et reconnaissant et qu'ils ont été chargés

d'apporter l'expression de la gratitude des différentes autorités pour la population de la Principauté.

S. A. S. le Prince ayant daigné faire savoir à la Commission Communale qu'il la recevrait vendredi 5 février, à 5 heures et demie du soir, les membres de cette Assemblée se sont trouvés réunis, à l'heure dite, dans la salle du Trône.

Son Altesse Sérénissime, ayant fait Son entrée, a reçu les félicitations de toute la Commission.

M. le Maire a ensuite prononcé les paroles suivantes :

MONSEIGNEUR,

Nous sommes heureux d'exprimer très respectueusement à Votre Altesse Sérénissime notre profonde reconnaissance pour le grand honneur qu'Elle nous a fait en nous chargeant des intérêts de la Municipalité Monégasque.

Nous nous efforcerons de mériter toujours cette marque de confiance en remplissant notre mission avec tout le zèle possible.

Nous suivrons notre Prince, guidés par Lui dans la voie de la sagesse, du bien et du progrès.

Le Prince, après avoir daigné remercier le Maire des sentiments qu'il vient d'exprimer, prononce le discours suivant :

Messieurs,

J'ai choisi le renouvellement de l'année pour modifier l'envergure de vos attributions et réaliser un projet dont les éléments sont à l'étude depuis que l'augmentation croissante de nos intérêts me donne une responsabilité plus lourde. Attendez-vous à ce que je vous demande des efforts sérieux que vous partagerez avec une Chambre de Commerce dont l'institution me préoccupe aussi.

Soyez également pour vos concitoyens les répartiteurs des avis puisés dans les Conseils du Gouvernement où des fonctionnaires expérimentés dirigeront toujours les affaires du pays en consultant ses intérêts autant que les règles imposées par la marche des idées modernes.

Joignez-vous aux représentants de mon autorité pour faire grandir sans cesse chez tous cette notion que, la loi étant la suprême garantie de l'ordre et de la justice, chacun lui doit un respect scrupuleux : chacun depuis le Prince jusqu'au plus humble habitant. Répétez à vos compatriotes que, s'ils veulent astreindre à ce respect les étrangers de plus en plus nombreux qui nous visitent, ils doivent tout d'abord donner l'exemple. Aujourd'hui les affaires de la Principauté ont pris trop d'importance pour que le souci de la loi ne vienne pas au premier rang de nos préoccupations.

Notre pays se trouve actuellement dans des conditions spéciales qui imposent un soin attentif pour établir cette division nouvelle du travail, car, à côté des intérêts nationaux constituant notre existence même, il y a ceux d'une

grande masse d'étrangers venus chez nous avec leur fortune et confiants dans notre justice et notre sagesse.

Messieurs, nous sommes un peuple très petit, mais le fait d'avoir traversé des siècles sans périr et de gagner un bien-être supérieur à celui de tous les autres pays montre que vos Princes ne vous ont pas conduits sur une mauvaise route. Vous pouvez être assurés que ma vigilance ne vous manquera jamais, et je tiens à ce que, une fois pour toutes, vous m'entendiez formuler dans leurs grandes lignes les sentiments sous l'empire desquels je guide vos destinées.

Confiant dans l'affection de tous les vrais Monégasques nourris avec les saines traditions de leurs pères, je veux que mes sujets apprennent à s'occuper de leurs affaires, car l'intensité de notre existence moderne exige que chacun apporte sa contribution à la défense des intérêts communs. C'est pour cela que je m'entretiendrai parfois avec cette Commission Communale, de même qu'on s'entretient dans l'intimité d'une famille. Mais je vous conseille de maintenir loin de votre esprit et de votre cœur les influences douteuses qui donneraient à nos affaires des allures politiques; gardez-vous de ce mal, car il commence par détruire la bonne harmonie entre les concitoyens d'un pays pour livrer ceux-ci aux luttes vaines et dangereuses.

Une seule politique est possible pour notre pays, c'est la politique étrangère qui, même, est nécessaire pour défendre au milieu des agitations européennes nos intérêts vitaux. Et c'est un rôle que votre Prince doit remplir en acquiesçant, par la force morale de son caractère, l'influence que d'autres obtiennent par la force de leurs armées.

Et certes, aucun Monégasque de vieille souche ne saurait l'oublier : le passé glorieux ou prospère de la Principauté ressemble au passé d'une famille que rien n'a jamais désunie. D'ailleurs, plein de mépris pour les mensonges dont s'entoure si souvent la politique, je vous mènerai seulement aux luttes courageuses et nobles, car je suis dépourvu des moyens qui permettent de vaincre ses adversaires avec les armes forgées dans une conscience trop habile.

Venez donc vers moi avec franchise et sans crainte, vous me trouverez toujours tel que vous me voyez maintenant, heureux d'écouter l'expression de vos idées, mais résolu à gouverner selon des vues capables de maintenir la Principauté à la tête de tous les progrès qui transforment la vie des nations.

Vous pouvez attendre de moi la continuation d'un attachement très sûr, car je suis au-dessus de toutes les vanités de ce monde; et s'il y a

pour moi, parmi les hommes, une place dont je suis fier, c'est celle que j'ai conquise par mon travail et ma respectabilité : celle que rien ni personne ne m'enlèvera jamais. L'autre place, celle que je dois à ma naissance sur notre vieux rocher, je l'aime parce qu'elle m'a fait vivre au milieu de vous et qu'elle m'a permis d'y produire un peu de bien.

Ce discours soulève les applaudissements chaleureux de l'Assemblée. Puis, M. le Maire, prenant de nouveau la parole, s'exprime en ces termes :

MONSEIGNEUR,

Nous ne pouvons assez dire combien nous sommes touchés par les sentiments que Votre Altesse Sérénissime vient d'exprimer avec tant de bonté et d'aimable franchise. Cette affectueuse affirmation du sincère attachement du Prince pour Ses sujets, qui ressort de toutes Ses paroles, fait jaillir dans nos cœurs la plus vive gratitude et nous rend encore plus cher notre Auguste Souverain.

Son Altesse Sérénissime daigne alors inviter les membres de la Commission Communale à L'entretenir des sujets qui leur paraissent toucher à l'intérêt général.

MM. Médecin, Marquet, Ch. Bellando de Castro et le docteur Marsan soumettent successivement à la haute appréciation de Son Altesse des projets et des vœux relatifs aux travaux d'édilité, à l'enseignement et à l'hygiène publique.

Le Prince écoute l'exposé de ces diverses questions avec une bienveillante attention. Il daigne assurer la Commission que leur examen fait l'objet de Sa sollicitude et que la solution de chacune d'elles ne tardera pas à intervenir.

En Se retirant, S. A. S. le Prince daigne inviter la Commission Communale à Lui exposer, chaque fois qu'elle en aura l'occasion, ses idées et les desiderata de la population.

M. le Maire remercie Son Altesse Sérénissime de l'accueil bienveillant et affectueux qu'Elle a bien voulu réserver à la Commission Communale et Lui adresse derechef l'expression des sentiments reconnaissants de l'Assemblée et de la population toute entière.

M. le Gouverneur Général intérimaire a fait parvenir à M. le Maire de Monaco la lettre suivante :

Monaco, le 9 février 1909.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le retrait de poursuites judiciaires que, dans Sa haute clémence, S. A. S. le Prince a daigné décider, pour célébrer la vingtième année de Son règne, et dont Il vous a fait part, s'applique aux catégories suivantes d'infractions :

les délits de presse ;
le colportage et l'introduction d'écrits sans autorisation ;
l'affichage sans visa administratif ;
l'ouverture sans autorisation de débits de boissons ;
la non application de l'Ordonnance sur la fumi-
vorité ;
et, d'une manière générale, les contraventions de simple police.

J'ai le mandat d'ajouter que Son Altesse Sérénissime, en adoptant une telle mesure qui, dans un Etat bien gouverné, doit très rarement intervenir, a prescrit à Son Gouvernement d'assurer à l'avenir, avec une vigilance soutenue et une rigoureuse fermeté, le respect par tous des lois protectrices de l'ordre et du travail qu'Elle a données au pays et dont la méconnaissance sera justement sanctionnée.

Veillez, Monsieur le Maire, agréer l'assurance de ma haute considération.

Le Gouverneur Général intérimaire,

Signé : F. ROUSSEL.

Le grand journal napolitain *Il Giorno*, qu'a fondé et auquel collabore, avec une prodigieuse activité et un talent universellement admiré, M^{me} Mathilde Serao, a publié, à propos de l'arrivée du yacht *Princesse-Alice* et de la distribution des secours destinés aux victimes du tremblement de terre de la Sicile et de la Calabre, deux notes dont les lecteurs du *Journal de Monaco* seront heureux de trouver ci-dessous la traduction.

La première de ces deux notes est intitulée « La Nave » (le Navire), par allusion, sans doute, au fameux drame de Gabriel d'Annunzio.

Le navire.

La *Princesse-Alice*, le beau yacht du Prince de Monaco, est arrivé à Naples chargé de secours pour les pauvres messinois et pour les pauvres calabrais, chargé de dons pour tous ceux qui ont besoin de se nourrir et de s'habiller. Il a déposé ici son chargement dû à la générosité de Son Altesse Sérénissime et des Monégasques et hier matin la *Princesse-Alice* s'est dirigée vers Monaco, vers le beau port d'azur de la Condamine.

Le commandant du navire, M. d'Arodes de Peyriague, le Commandant Gastaldi et M. de Castro ont passé, ici, trois jours en compagnie du distingué Consul de Monaco, le Comte Ernest Rubinacci à qui le Prince de Monaco avait télégraphié de Paris de former un comité pour la distribution des secours. Pendant leur séjour ici les représentants de Son Altesse Sérénissime ont rendu visite à l'Amiral Moreno, commandant du Département, qui leur a accordé toutes les facilités pour le débarquement et leur a fait le meilleur accueil. Cependant ils sont partis en refusant aimablement toutes les invitations qui leur étaient adressées de toutes parts, parce qu'ils ont désiré laisser à leur mission un caractère de touchante bienfaisance. Aujourd'hui la Comtesse Rubinacci Ceolini, femme du Consul de Monaco, recevait chez elle les dames du comité en vue de prendre des dispositions pour la distribution des secours.

(*Il Giorno* du 2 février 1909).

Les dons de la « Princesse-Alice »

Les distinguées et charitables dames, qui doivent distribuer les secours envoyés par S. A. S. le Prince de Monaco et apportés ici par le yacht *Princesse-Alice*, se sont déjà réunies deux fois. Sur l'aimable invitation du distingué Consul de Monaco, le Comte Ernest Rubinacci, et sous la gracieuse et cordiale présidence de la Comtesse Lina Rubinacci Ceolini, les dames suivantes ont accepté de prêter leur concours à cette œuvre de bienfaisance : la Comtesse Margherita de la Feld ; Donna Antonietta Rubinacci, de la famille des Barons Petitti ; la Duchesse de San Felice Frezza ; Donna Maria Pandolfo Piscicelli ; la Marquise da Passano Isotta ; Donna Elena d'Orso Cleopazzo ; M^{me} Maria Forlani Staffa ; Donna Elena Minervini, de la famille des Barons Petitti ; M^{me} Luraschi Quaglia, M^{lle} Bice Rapisardi et M^{me} Mathilde Serao. Pendant que le chargement de la *Princesse-Alice* est placé dans des magasins, ces dames, avec le précieux concours du Consul, ont examiné une quantité de requêtes pour pouvoir donner les secours, ainsi que l'a demandé le généreux donateur à ceux qui le méritent, à ceux qui n'ont encore reçu que peu de chose ou rien du tout, et d'agir le plus rapidement possible. C'est avec zèle et sagacité que le comité va commencer dans quelques jours la distribution de tout ce qui est arrivé : habillements, lingerie, souliers, chapeaux, denrées alimentaires, boissons et médicaments...

(*Il Giorno* du 5 février 1909.)

AVIS

Pour éviter toute erreur d'interprétation, le Directeur de la Sûreté Publique croit devoir aviser les débitants de boissons que l'abolition de la taxe de fermeture tardive n'a pas pour effet de les dispenser de solliciter, comme précédemment, l'autorisation de tenir leurs établissements ouverts après l'heure réglementaire.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 2, 4 et 5 février 1909, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

T. P.-L., né à Grenoble (Isère), le 15 octobre 1857, garçon de cuisine, demeurant à Nice, douze jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive ;

B. R.-A., né à Sommières (Gard), le 11 mars 1861, ébéniste, demeurant à Nice, un mois de prison, pour mendicité ;

M. A., né à Monaco, le 3 juin 1867, maçon, demeurant à Beausoleil, un mois de prison et 16 francs d'amende (par défaut), pour ivrognerie ;

B. J.-M., né à Sainte-Sigolène (Haute-Loire),

le 29 février 1872, menuisier-charpentier, sans domicile fixe, un mois de prison, pour mendicité qualifiée.

THÉÂTRE

Le Palais des Beaux-Arts continue avec bonheur la série de ses spectacles coupés.

Au début de la semaine, *Cent lignes émues*, un acte de M. Charles Torquet, nous introduit dans les milieux journalistiques. Un critique en bonne fortune est arraché à son tête à tête par la nécessité de dicter « cent lignes émues » sur un jeune poète qui vient de mourir à Venise. Il s'exécute en maudissant l'importun qui s'avise de trépasser si mal à propos. Pendant ce temps, la jeune Rose de Noël, sa conquête, s'impatiente et le quitte. Mais elle est à peine partie, qu'on apprend qu'il y a eu erreur, que ce n'est pas le poète qui est mort, mais un obscur homonyme, et que l'émotion des cent lignes émues a été dépensée en pure perte.

M^{lle} Vatta, MM. Bussy et Launay ont joué avec beaucoup d'esprit cet amusant petit acte.

M. Fred Wright et M^{lle} Madge Lessing se sont fait ensuite applaudir dans un intermède mêlé de danses et de chants.

Enfin, M^{lle} Bordin, encadrée par M^{lles} Giussani, Luparia, Pavlowa et les dames du corps de ballet, a dansé avec autant de fougue que de grâce le charmant ballet des *Nymphes*.

Vendredi et samedi, une amusante fantaisie de Max Maurey, *Le Chauffeur*, exploite avec esprit une situation fréquemment mise au théâtre : celle du personnage que les circonstances obligent inopinément à faire un métier qu'il ignore. C'est le sujet de *L'anglais tel qu'on le parle* et, pour remonter un peu plus haut, du *Medecin malgré lui*. M^{lle} Vatta, M. Bernard, M. Bussy, M. Leys, M. Launay et M. Dubuisson ont joué avec brio cette spirituelle fantaisie.

Sa petite étoile, un acte charmant de Maurice Vaucaire, soutenu par une élégante partition, a été interprété avec beaucoup de charme et d'entrain par M^{lle} Gaby Boissy et par M. Remongin.

CONCERTS

Le concert de jeudi débutait par la brillante ouverture des *Abencérages* de Cherubini, dont les deux mouvements ont été écoutés avec plaisir.

Venait ensuite la *Symphonie Militaire* d'Haydn. On subit toujours le charme de l'aisance et de la simplicité du vieux maître, de son abondance mélodique, de la clarté et de la délicatesse de son instrumentation. En raison même de son tour naïf et de sa grâce un peu frêle, cette musique demande à être interprétée à la perfection. L'orchestre de Monte Carlo en a rendu toute la savante simplicité.

La seconde partie du concert comprenait quatre numéros du *Manfred* de Schumann : *Ouverture*, *Entr'acte*, *Ranz des Vaches*, *Apparition de la Fée des Alpes*. Les descriptions parfumées de la nature alpestre alternent avec les fiévreuses méditations d'une âme tourmentée et plaintive. Ces fragments, remarquablement exécutés, en particulier par le cor anglais, M. Dorel, ont été chaudement applaudis.

La *Procession nocturne* de Rabaud est inspirée par un dramatique épisode du *Faust* de Nicolas Lenau. La musique traduit d'une façon poignante la poétique beauté de l'apparition et les angoisses du héros.

La suite d'orchestre du ballet *Namouna* de Lalo est une page brillante et colorée dans laquelle le flûtiste M. Gabus a fait apprécier sa virtuosité.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, 110 tireurs ont pris part au *Prix des Dahlias* (handicap). MM. Tasca (27 m.) et comte F. Lazzara (28 m.), tuant 12 sur 12, par-

ÉTUDE COMPARATIVE

DU

COMMERCÉ GÉNÉRAL
DE LA PRINCIPAUTE

pour les années 1905, 1906 et 1907.

Le mouvement commercial de la Principauté se répartit entre la *voie de mer* et la *voie ferrée*.

Jusqu'à ce jour, les statistiques commerciales n'ont tenu compte que de la « voie de mer » ; il est maintenant possible de présenter le mouvement commercial d'une façon à peu près complète, par l'adjonction des données concernant la « voie ferrée ».

L'ensemble représente effectivement le commerce général de la Principauté (exportations et importations), abstraction faite d'une petite part revenant à la « voie de terre » (routes), dont il est seulement possible de relever le mouvement concernant les viandes, les tabacs et les poudres.

Cette part est, du reste, comparativement très faible, eu égard aux deux précédentes, et peut s'établir dans les proportions indiquées ci-dessous :

Voie de mer.....	25 %
Voie ferrée.....	65 %
Routes.....	10 %

Il est à remarquer que dans l'ensemble du mouvement commercial, l'*importation* prend la plus grosse part; on peut lui attribuer 90 % du commerce extérieur. La Principauté est surtout pays d'importations; toutefois les nouvelles industries créées (brasserie, minoterie, fabrique de pâtes alimentaires, poterie, panification, etc.), tendent à modifier cet état de choses et à augmenter chaque année le pourcentage attribué à l'exportation.

I. — VOIE DE MER.

Monaco étant au bord de la mer, logiquement le commerce maritime devrait avoir une part prépondérante dans le commerce général; nous venons de voir qu'il n'en est cependant pas ainsi.

Le trafic par voie de mer représente, en effet, environ seulement le 1/4 du trafic total. La raison en est que jusqu'à ces dernières années la rade n'était pas utilisable en tant que port marchand, et, dès les premiers travaux effectués, nous avons vu s'élever rapidement le pourcentage relatif au commerce maritime.

Il paraît vraisemblable qu'il y aura progression ascendante continue et plus tard équilibre, sinon prépondérance, sur le transit par voie ferrée.

Certaines marchandises (vins, bois, matériaux, combustibles, etc.) s'accommodent mal de ce dernier mode de transport, beaucoup trop onéreux, et

forcément suivront la voie de mer, chaque fois qu'il sera possible.

D'autre part, le développement des industries locales récemment créées, permettra de fournir du fret de retour et favorisera l'exportation par voie de mer, facilitée par le raccordement de la voie ferrée au port.

Ce raccordement, en évitant des transbordements longs et coûteux, attirera au port de nombreuses marchandises, dès qu'un outillage moderne bien approprié, rendra facile et rapide leur embarquement.

Cet outillage fait actuellement l'objet des études de la Commission du Port, récemment instituée à cet effet par S. A. S. le Prince.

Importations.

L'état ci-dessous, donne le détail et la situation comparative des marchandises importées par voie de mer en 1905-1906-1907.

Désignation des marchandises	Quantité		
	1905	1906	1907
Viandes.....kilog.	17.800	29.200	33.600
Pêches.....	21.625	31.160	26.187
Blé (grains et farines)....	288.800	322.400	311.900
Riz.....	29.800	35.700	47.300
Légumes et pommes de terre	42.800	34.000	63.400
Farineux alimentaires.....	113.000	97.600	3.264.629
Fruits de table et graines..	67.200	35.563	56.700
Sucre raffiné.....	173.700	198.400	209.500
Café en fèves.....	7.600	10.000	10.500
Huiles.....	32.200	49.800	59.600
Bois communs.....	230.200	329.852	155.065
Charbons de bois.....	785.485	288.861	221.476
Son.....	273.500	313.900	522.200
Vins ordinaires.....litres.	1.238.128	1.547.783	1.881.750
Bière.....kilog.	30.300	24.900	11.000
Matériaux.....	1.916.900	2.538.200	2.780.400
Soufre.....	30.600	16.300	1.700
Houille crue.....	15.100.780	15.627.285	15.879.891
Fer et acier.....	908.200	297.900	31.000
Soudes carbonates.....	38.300	31.000	27.100
Produits chimiques (autres)	21.900	33.600	21.900
Couleurs.....	53.200	31.900	41.000
Savons.....	196.400	206.700	248.400
Papiers.....	15.800	15.500	27.800
Ouvr. en métaux.....	2.704	29.972	14.147
Ouv. en bois (autres).....	»	8.700	13.100
Tabacs fabriqués.....	84	96	85
Eaux-de-vie.....litres.	395	276	»
Poteries.....kilog.	41.655	17.553	23.938
Articl. confections.....	315	323	152
Embarcation.....tonnes.	7	4	107
Tonnes..	21.687	22.147	26.143

En résumé les importations par voie de mer se sont élevées :

En 1905, à.....	21.687 tonnes.
En 1906, à.....	22.147 »
En 1907, à.....	26.143 »

Les principaux pays importateurs sont la France pour les viandes, graisses, poissons, céréales diverses, fruits de table, denrées coloniales, bois, charbons et cokes, vins et spiritueux, produits chimiques.

A noter une importation de blé russe, importation due à l'industrie récemment créée des Pâtes alimentaires; l'Angleterre (houille), la Russie (blé), la Norvège (poissons), l'Italie (bois et charbons), les États-Unis d'Amérique (poteries, verres et cristaux), l'Algérie (vins ordinaires), la Belgique (métaux).

Exportations.

Comparativement à l'importation, l'exportation par voie de mer est très faible, et la différence est des plus considérables.

Dans les chiffres qui vont être présentés il entre des marchandises qui par elles-mêmes ne sont l'objet d'aucun négoce direct et sont réexpédiées pour servir à nouveau, tels: les sacs, futailles, caisses, etc., etc.

Si on examine les objets qui entrent dans les importations on se rend vite compte de cette différence et le phénomène ne saurait plus surprendre, car il apparaît nettement que la Principauté est avant tout un pays de « consommation » et non de « production ».

Nous achetons surtout des objets fabriqués, et les « matières premières » figurant à l'importation sont destinées à être converties en objets d'alimentation, et pour la plus grosse part à être consommées sur place.

Les besoins sans cesse croissants de la foule des étrangers qui fréquentent la Principauté, les éléments même de cette foule, font que l'importation se maintiendra toujours à un chiffre élevé.

Il n'est pas possible de fabriquer sur place les matières nécessaires à cette importation. On peut cependant se libérer de quelques articles, et, par suite, développer considérablement l'exportation; c'est à quoi tendent les industries qui se sont créées récemment, et leur effort est déjà sensible.

Nous voyons ainsi que la bière, les pâtes alimentaires, les produits céramiques, les plantes d'ornement, font déjà l'objet d'un mouvement commercial

notable. D'autre part, les vins donnent lieu à un transit considérable, quoique la Principauté ne soit pas un pays producteur; ce dernier commerce se développe rapidement et s'accroît certainement davantage une fois le port terminé.

On y voit arriver en grandes quantités les vins du Bas-Languedoc, de la Provence, de la Catalogne (Espagne) et récemment encore les vins de marque italienne, les vins spéciaux de Chypre et de Candie.

Une partie de tous ces vins sert au commerce local, l'autre partie est réexportée. On voit donc que ce rôle d'entrepôt que la Principauté commence à développer pour les vins, peut fort bien s'étendre à d'autres marchandises et entraîner ainsi par la suite un mouvement considérable à l'exportation et un développement parallèle du mouvement économique. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le port avec un outillage moderne, des docks bien appropriés et sa précieuse voie de raccord avec le chemin de fer, peut permettre d'espérer atteindre ce résultat.

Il ne faut pas oublier non plus que le port de Monaco, placé à mi-chemin entre Marseille et Gênes, ne pourra que bénéficier des voies ferrées qui vont prochainement relier directement la côte au Piémont; enfin que toute grève qui pourrait se produire dans un des deux ports cités plus haut, pourra être fortement atténuée par une augmentation du transit du Port de Monaco.

Détail des marchandises exportées de la Principauté en 1905-1906-1907 :

Désignation des marchandises	Quantité		
	1905	1906	1907
Boyaux salés.....kilog.	3.300	»	1.500
Vins ordinaires.....litres.	70.500	86.700	11.500
Savons.....kilog.	1.300	12	»
Bougies.....	1.300	27.300	14.500
Ferrailles et fonte.....	87.900	110.605	66.300
Bière.....	»	»	145.129
Charbon de bois.....	500	300.000	»
Fûts vides.....	131.630	»	»
Légumes secs.....	»	»	»
Fruits de table.....	»	»	»
Son.....	38.700	»	»
Sacs vides.....	22.200	»	»
Cadres à savons (vides).....	24.800	»	»
Tonnes.....	383	525	239

En résumé les exportations par voie de mer se sont élevées :

En 1905, à.....	383 tonnes
En 1906, à.....	525 »
En 1907, à.....	239 »

Elles ont porté principalement sur les bière, vins ordinaires, savons, bougies, ferrailles, etc., pour la France, et sur les bière, charbons de bois, futailles, ferrailles, etc., pour l'Italie.

Résumé du mouvement commercial par voie de mer :

Années	Importations	Exportations	Totaux
1905	21.687	383	22.070 tonnes
1906	22.147	525	22.672 »
1907	26.143	239	26.382 »

Mouvement de la Navigation.

A l'importation et à l'exportation indiquées ci-dessus, correspond un mouvement de la navigation dont le détail suit :

Pavillons	ENTRÉES.					
	Nombre			Tonnage		
	1905	1906	1907	1905	1906	1907
Français.....	66	130	131	5.393	10.031	14.664
Anglais.....	3	1	1	2.174	767	702
Italiens.....	14	40	72	2.341	5.248	11.249
Allemands.....	1	51	52	615	17.848	18.096
Monégasques.....	»	2	2	»	10	8
Norvégiens.....	»	2	4	»	1.116	2.815
Hollandais.....	»	1	»	»	773	»
Danois.....	»	»	2	»	»	1.355
Turcs.....	»	»	1	»	»	381
Totaux.....	84	227	265	10.523	35.793	49.270

SORTIES.

Français.....	70	129	130	6.067	11.012	14.491
Anglais.....	2	1	»	562	767	»
Italiens.....	11	29	54	2.163	5.633	7.511
Allemands.....	2	55	53	1.157	18.539	18.417
Norvégiens.....	»	2	4	»	1.116	2.815
Monégasques.....	»	2	4	»	10	4
Turcs.....	»	»	1	»	»	381
Danois.....	»	»	1	»	»	719
Totaux.....	85	218	247	9.949	37.097	44.338

En résumé la navigation pour les années indiquées ci-dessus s'établit ainsi qu'il suit :

Années	Entrées		Sorties		Totaux	
	Nomb.	Ton.	Nomb.	Ton.	Nomb.	Ton.
1905	84	10.523	85	9.949	169	20.472
1906	227	35.793	218	37.097	445	72.890
1907	265	49.270	247	44.338	512	93.608

II. — VOIE FERRÉE.

Le commerce par voie ferrée est actuellement un des facteurs les plus importants dans l'appréciation du mouvement économique de la Principauté.

Il est un peu plus complexe à établir que celui de provenance maritime par suite des distinctions nombreuses dont il relève.

De même qu'il y a lieu de faire la part de l'importation et de l'exportation (arrivées et départs), dans chacun de ces modes, il faut porter les investigations sur la grande et la petite vitesse, se répartissant à leur tour en transit direct ou indirect, avec provenance française ou étrangère.

Les colis postaux forment aussi une catégorie spéciale des plus importantes. — Il est à noter que l'importation représente, comme pour la voie de mer, la plus grosse part du commerce par voie ferrée; toutefois cette différence n'est pas aussi sensible que pour la voie de mer.

Importations.

Détail en tonnes des marchandises importées par voie ferrée, dans la Principauté en 1905, 1906 et 1907 :

Désignation	Années		
	1905	1906	1907
Céréales, farines, issues.....	3.200	3.452	3.658
Foin, fourrages, paille.....	3.805	3.591	3.677
Bois.....	3.914	3.604	3.691
Produits chimiques.....	193	185	179
Huiles, graisses.....	179	292	261
Pierre, cailloux, marbre, sable, terre.....	6.225	11.087	8.020
Plâtre, chaux, ciments.....	14.423	20.635	16.353
Briques et tuiles.....	5.363	7.466	6.385
Produits métallurgiques.....	1.199	3.873	2.404
Houilles et cokes.....	6.527	6.782	7.672
Vins et spiritueux.....	3.548	3.727	4.026
Bières.....	176	179	171
Sucre.....	158	172	179
Café.....	49	43	37
Thé.....	3	4	4
Glace à rafraîchir.....	2.028	2.511	2.589
Sel marin.....	146	159	148
Eaux minérales.....	429	542	565
Pommes de terre.....	900	956	927
Légumes.....	24	27	28
Volailles et gibier.....	243	278	284
Beurre et fromage.....	246	259	266
Viande.....	329	308	396
Poissons et coquillages.....	141	157	159
(Œufs.....	38	41	36
Huile.....	23	26	27
Charbon de bois.....	447	375	415
Chevaux, bestiaux et voitures.....	2.486	2.706	2.584
Marchandises diverses.....	37.438	40.428	37.494
Tonnes.....	93.880	113.865	102.535

Le détail des marchandises qui vient d'être indiqué a donné lieu dans les deux gares de la Principauté au mouvement suivant :

GRANDE VITESSE.

Années	Monaco	Monte-Carlo	Total
1905	4.803 tonnes	933 tonnes	5.736 tonnes
1906	5.355 »	1.166 »	6.521 »
1907	5.246 »	1.282 »	6.528 »

PETITE VITESSE (MONACO)

En 1905, à.....	88.144 tonnes
En 1906, à.....	107.344 »
En 1907, à.....	96.007 »

Les colis postaux ont donné à l'importation un mouvement dont le détail suit :

COLIS POSTAUX (IMPORTATIONS)

Années	Monaco	Monte-Carlo	Total
1905	229 tonnes	385 tonnes	614 tonnes
1906	340 «	510 »	850 »
1907	370 »	469 »	839 »

Au total, colis postaux compris, l'importation par voie ferrée s'établit ainsi qu'il suit pour les années indiquées ci-dessus :

En 1905, à.....	94.494 tonnes
En 1906, à.....	114.715 »
En 1907, à.....	103.374 »

Exportations.

Les exportations par voie ferrée n'ont lieu qu'en petite vitesse, à la gare de Monaco. Le tableau ci-dessous donne le détail du mouvement.

Marchandises exportées en 1905-1906-1907 :

Désignation	Quantité		
	1905	1906	1907
Céréales et graines.....	8	13	46
Farines et issues.....	»	»	21
Denrées de halle, comestibles.....	12	15	10
Sucre brut et raffiné.....	»	»	»
Papier, carton, chiffons, pâte à papier.....	»	»	»
Foin, fourrages, paille.....	45	50	180
Bois, charbons de bois.....	35	41	71
Produits chimiques, drogues, épicerie.....	6	8	79
Huiles, graisses, savons, bougies.....	18	22	46
Minerais.....	»	»	»
Pierres, cailloux, briques, tuiles.....	48	58	9
Textiles et tissus.....	»	»	»
Engrais (chaux exceptée).....	180	389	145
Chaux, ciments, plâtre.....	10	10	15
Faïence, porcelaine, poterie, verrerie.....	79	94	59
Produits métallurgiques bruts et ouvrés.....	225	308	329
Marchandises diverses.....	2.762	3.323	2.930
Transports de la Compagnie.....	170	388	343
Houilles et cokes.....	5	8	42
Vins et spiritueux.....	6	11	35
Transports de l'Etat.....	12	10	»
Bestiaux, voitures, etc.....	564	688	624
Tonnes.....	4.185	5.436	4.984

Les colis postaux ont d'autre part donné lieu à l'exportation au mouvement suivant :

COLIS POSTAUX (EXPORTATIONS)

Années	Monaco	Monte-Carlo	Total
1905	83	139	222 tonnes
1906	81	156	240 »
1907	89	156	245 »

Au total les marchandises exportées par voie ferrée de la Principauté donnent un résultat de :

En 1905.....	4.407 tonnes
En 1906.....	5.676 »
En 1907.....	5.229 »

En résumé le mouvement commercial par voie ferrée (importations et exportations) s'établit ainsi qu'il suit :

Années	Importations	Exportations	Totaux
1905	94.494	4.407	98.901 tonnes
1906	114.715	5.676	120.391 »
1907	103.374	5.229	108.603 »

III. -- COMMERCE PAR VOIE DE TERRE.

Le commerce par routes, qui ne concerne du reste que l'importation, ne saurait pour l'instant faire l'objet d'aucune statistique précise; il échappe dans ses détails à tout contrôle.

Il est cependant trois catégories de marchandises empruntant la route et dont la manutention fait l'objet d'un contrôle officiel : les viandes, les tabacs, les poudres et munitions.

Les autres marchandises entrant dans la Principauté par les diverses routes qui la desservent se composent principalement d'objets d'alimentation et de fournitures pour les marchés publics. On peut y relever notamment : les œufs et volailles (Italie); légumes, fruits et fleurs (France et Italie); pâtes alimentaires (France); lait, beurre, huiles d'olives et aussi des vins.

Les communes les plus proches de la Ligurie sont les centres habituels d'approvisionnement.

Viandes. — L'entrée des viandes (sur pied ou dépecée) est dans la Principauté l'objet d'une surveillance des plus actives du service de la Sûreté publique, il est dès lors possible de se rendre exactement compte des entrées.

Nous voyons que pour l'année 1905, il est entré

dans la Principauté 1,214,882 kilog. de viandes; en 1906 ce chiffre s'est élevé à 1,305,903 kilog.; et pour 1907, à 1,184,940 kilogs.

Le tiers environ de ces viandes rentre dans la Principauté par la voie de terre. — Si d'autre part on tient compte de l'importation provenant des poudres, des allumettes, des tabacs et de divers produits d'alimentation, on peut ajouter au mouvement commercial par voie de terre un chiffre de 100 tonnes environ (Importation).

Au total le mouvement commercial par voie de terre se résume ainsi qu'il suit :

En 1905, à.....	453 tonnes
En 1906, à.....	458 »
En 1907, à.....	463 »

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DU MOUVEMENT COMMERCIAL.

En totalisant les divers modes étudiés relatifs à l'exportation et à l'importation nous voyons :

1°. — Le commerce par voie de mer s'élever

En 1905, à... 22.070 tonnes (import. et export.)
En 1906, à... 22.672 » »
En 1907, à... 26,382 » »

2°. — Le commerce par voie ferrée s'élever

En 1905, à... 98.901 tonnes (import. et export.)
En 1906, à... 120.391 » »
En 1907, à... 108.603 » »

3°. — Le commerce par voie de terre s'élever

En 1904, à..... 453 tonnes (importations).
En 1906, à..... 458 » »
En 1907, à..... 463 » »

Soit pour l'ensemble (Voie de mer, voie ferrée, voie de terre) :

En 1905, à.. 121.424 tonnes (import. et export.)
En 1906, à.. 143.521 » »
En 1907, à.. 135.448 » »

L'examen du tableau ci-dessus montre, après une progression pour les années précédentes, une diminution dans l'ensemble des transactions commerciales pour l'année 1907. Les travaux en cours, concernant l'année 1908 et qui seront prochainement publiés en détail indiquent par contre une reprise notable de ces transactions.

E. IZARD.

Nota. — L'étude présentée ci-dessus est utilement complétée par les renseignements suivants concernant le mouvement des voyageurs dans la Principauté.

1° Voie de Mer.

En 1905, 3.633 voyageurs (embarquements et débarquem.)
En 1906, 3.725 » »
En 1907, 3.820 » »

2° Voie Ferrée.

Gare de Monaco :

En 1905, 732.197 voyageurs (arrivées et départs).
En 1906, 738.702 » »
En 1907, 697.415 » »

Gare de Monte-Carlo :

En 1905, 1.188.295 voyageurs (arrivées et départs).
En 1906, 1.220.353 » »
En 1907, 1.207.153 » »

TOTAL (Monaco et Monte-Carlo) :

En 1905, 1.920.492 voyageurs (arrivées et départs).
En 1906, 1.959.055 » »
En 1907, 1.904.568 » »

Total Général (Voie de mer et voie ferrée) :

En 1905, 1.924.125 voyageurs (arrivées et départs).
En 1906, 1.962.780 » »
En 1907, 1.908.388 » »

E. I.

tagent les deux premières places; lord Rosslyn (23 m.), tuant 11 sur 12, troisième; M. Georges Douine (26 m. 1/4), tuant 10 sur 11, quatrième.

La poule au doublé a été gagnée par MM. Berselli, F. Thellusson, Pellerin, Fortunio, comte H. Haugwitz.

Après deux jours de lutte, vendredi et samedi, le *Prix des Clématites* (handicap), auquel 122 tireurs prirent part, a été gagné par MM. Passerat (22 m.) et Giussani (26 m. 1/4), tuant 13 sur 13, partagent les deux premières places; M. Jean Dreyfus (27 m.) et comte T. de Gramedo (20 m.), tuant 12 sur 13, partagent les troisième et quatrième places.

Mier, lundi, a commencé le *Grand Prix du Casino* (distance fixe) pour lequel 231 tireurs sont inscrits; 195 tireurs y ont pris part. Voici les résultats du premier jour :

95 tireurs ont tué 2 sur 2; 82 ont tué 1 sur 2, et 18 ont deux zéros.

Mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11, continuation du *Grand Prix du Casino*.

Vendredi 12 février. — *Prix des Violettes*, 2,000 francs.
Lundi 15 février. — *Prix de Monte Carlo*, 4,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une entrée de 100 francs.
Mercredi 17 février. — *Prix des Œillets*, 4,000 francs.
Jeudi 18 février. — *Prix de Beaulieu*, 3,000 francs.
Vendredi 19 février. — *Prix de Roquebrune*, 4,000 fr.
Samedi 20 février. — *Prix du Mont-Agel*, 4,000 francs.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M. — A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 18 février 1909 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 24 février, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

ACTUALITÉS

CATULLE MENDÈS

Les quotidiens ont annoncé ce matin la mort du poète Catulle Mendès. Les habitués du théâtre de Monte Carlo se rappellent l'avoir souvent aperçu aux principales manifestations d'art qui se sont données sur la scène monégasque. Car cet écrivain fut un fervent amateur de musique et en particulier un wagnérien enthousiaste.

Son talent de poète, qui fut d'une prodigieuse fécondité et d'une indiscutable tenue littéraire, le rattache à une formule d'art actuellement battue en brèche. Il fut un des premiers parnassiens et l'un des derniers romantiques. Il eut, comme ceux-là, le culte d'une forme à la fois sonore et plastique, mais il garda de ceux-ci l'amour d'une rhétorique parfois grandiloquente.

Il occupa une place considérable dans le dernier tiers du siècle précédent, autant par son influence personnelle que par le mérite et l'abondante variété de son œuvre. Les générations récentes s'étaient peu à peu écartées de lui. C'est néanmoins une personnalité importante qui disparaît du monde des lettres où sa perte sera douloureusement ressentie.

Catulle Mendès était né à Bordeaux, le 22 mai 1841, d'un père israélite et d'une mère catholique.

Son grand-père, qui avait fondé à Bordeaux une maison de banque, était un lettré; il avait traduit le Livre de Job et les élégiaques latins; aussi nomma-t-il son fils Tibulle; son petit-fils devait s'appeler Catulle.

Catulle Mendès passa son enfance en Italie, puis en Allemagne, suivant ses parents que leurs affaires appelaient à de fréquents déplacements; en 1850 il habitait Toulouse; c'est de là qu'il prit son vol pour Paris.

Il y vint tout jeune, poussé par le démon de la littérature, et à dix-huit ans y fonda une revue, la *Revue fantaisiste*, qui fit quelque bruit dans le monde littéraire. Baudelaire, Banville, Houssaye y collaborèrent; ils étaient déjà connus. Mais à côté du jeune et ardent directeur se groupèrent des jeunes; Léon Cladel, Léon Dierx, Daudet, Heredia, Glatigny, Villiers de l'Isle-Adam, qui s'essayaient à une nouvelle formule d'art qui prit plus tard le nom de Parnasse. Mendès a conté dans

« la Légende du Parnasse contemporain » les débuts de la nouvelle école.

Voici le portrait que Banville trace de lui à cette époque : « Rien n'empêcherait ce jeune poète d'avoir été le prince Charmant d'un des contes de Mme d'Aulnoy... si ses yeux perçants et calmes, et sa lèvre féminine, résolue d'une grâce un peu dédaigneuse n'indiquaient tous les appétits modernes d'un héros de Balzac. »

A vingt et un ans, Mendès publia son premier volume de vers, *Philomela*, « miel et poison », disait Sainte-Beuve.

L'insertion dans la *Revue fantaisiste* d'une pièce en vers, le *Roman d'une nuit*, lui valut un mois de prison et 500 francs d'amende. (Dans la suite, d'autres de ses œuvres le menèrent devant les tribunaux). Il partit pour l'Allemagne où il suivit les cours de l'Université d'Heidelberg, menant jusqu'au bout la vie d'étudiant allemand, y compris les duels à la rapière.

En 1866, il épousa la seconde fille de Théophile Gautier, Mlle Judith Gautier.

Le Parnasse grandissait; il tenait ses assises tantôt chez Leconte de Lisle, tantôt chez la marquise de Ricard, et se manifesta par la publication, de 1866 à 1876, de trois séries de volumes de vers, signés par tous les noms de la littérature contemporaine.

Après le siège de Paris, pendant lequel il fut inspecteur des ambulances, Mendès se révéla dans tous les genres par une production incessante et variée qu'a seule interrompue le tragique accident de Saint-Germain, et qu'il faut examiner par série, si l'on veut en avoir une faible idée.

Dans ces dernières années, il fut chargé, après l'Exposition de 1900, par le Ministre de l'Instruction publique, d'un *Rapport au ministre sur le mouvement poétique français de 1867 à 1900*, continuation du rapport de Théophile Gautier, auquel il donna la forme d'un dictionnaire; après quoi, il fut fait officier de la Légion d'honneur.

Il fut un moment le chroniqueur littéraire du *Figaro* où il publia *Belles-lettres et environs*, puis devint critique dramatique du *Journal* où il remplaça Heredia dans la direction littéraire de ce quotidien.

Catulle Mendès joignait à une imagination prestigieuse une solide et rare érudition; c'était un de nos derniers latinistes et sa mémoire fidèle retrouvait, au cours de conversations éblouissantes, la citation la plus lointaine et l'analyse du livre le plus rare et le plus inconnu. Il aimait beaucoup l'Allemagne, dont il possédait à fond la langue et la littérature, et il prit, on le sait, une part considérable dans le développement du mouvement wagnérien.

Son œuvre est d'une variété prodigieuse et touffue.

En poésie, il faut citer outre *Philomela*, *Hesperus* (1872), *Lieds de France* (1892), la *Grive des vignes* (1895), les *Braises du cendrier* (1900).

Dans le roman, il faut citer les *Mères ennemies* (1880), le *Roi vierge*, *Zo'har*; ses volumes de contes et nouvelles sont au nombre de quarante-cinq!

En divers genres, il a conté les *73 journées de la Commune*, traduit des *Poèmes russes*, écrit *Richard Wagner* et l'*Œuvre wagnérienne en France*, chanté le *Roi des Aulnes* et s'est essayé à écrire l'*Évangile de l'enfance de N.-S.-J.-C.*

Au théâtre, avec de superbes qualités de lyrisme, d'action, d'étonnantes visions dramatiques, son effort n'a pas toujours été couronné de tout le succès qu'il en attendait.

Ses principales œuvres furent les *Mères ennemies* (1882), *Gwendoline*, opéra (1886), la *Femme de Tabarin*, *Medée* (1898), la *Reine Fiammette* (1898), la *Carmélite*, comédie musicale (1903), *Scarron* (1905), *Glatigny* (1906), la *Vierge d'Avila* (1906), *Ariane*, opéra (1906). On sait que le théâtre Réjane répète de lui l'*Impératrice*, pièce sur le roman de Mme Waleswska et de Napoléon à l'île d'Elbe.

Son génie multiple, l'étendue et la profondeur de ses connaissances, sa fécondité, l'ensemble d'une œuvre qui paraît diversifiée à l'infini, mais dont la poésie fait l'unité (car il demeure poète jusque dans ses étrangetés), faisaient de Catulle Mendès un des premiers hommes de lettres de notre temps.

A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'intéressante revue le *Ménestrel* s'occupe, à propos de la mort d'Ernest Reyer et de la prochaine élection de son successeur, de la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts. Si tout le monde est au courant de la vie intérieure et des règlements de l'Académie Française, bien peu, au contraire, connaissent l'organisation des autres sections de l'Institut.

Voici, d'après notre savant confrère, quelques renseignements qui pourront préciser les idées à ce sujet.

Le fauteuil occupé par l'auteur de *Sigurd* était l'avant-dernier des six sièges réservés aujourd'hui aux musiciens.

Jadis, à la fondation de l'Institut par le Directoire (1795), les musiciens n'avaient que trois places dans ce corps savant.

A sa formation, en effet, l'Institut n'était pas, comme à l'heure présente, divisé en cinq académies, subdivisées elles-mêmes en sections. Il comprenait seulement trois classes, ainsi établies : *Première classe*, sciences mathématiques et physiques; *Deuxième classe*, sciences morales et politiques; *Troisième classe*, littérature et beaux-arts. Mais ces classes se subdivisaient, comme aujourd'hui nos académies, en sections diverses. Pour la troisième classe, ces sections étaient au nombre de sept, ainsi déterminées : 1° Grammaire; 2° Langues anciennes; 3° Poésie; 4° Peinture; 5° Sculpture; 6° Architecture; 7° Musique et Déclamation. On voit que des six fauteuils réservés aujourd'hui à cette dernière, la musique n'en obtenait que trois, les trois autres revenant à la déclamation. Ce n'est que lors de la réorganisation de l'Institut en 1816, par le gouvernement de la Restauration, que l'on jugea à propos de supprimer les comédiens, et de porter à six le nombre des musiciens.

A l'origine, chaque section comprenait six membres, dont le premier tiers, nommé directement par le pouvoir exécutif, était chargé de choisir en assemblée générale, par voie d'élection, le second tiers, et ces deux tiers réunis devaient, dans la même forme, procéder à l'élection du troisième tiers. Voici la liste des membres de la troisième classe nommés directement par le Directoire exécutif, telle que la publiait le *Journal de Paris* dans son numéro du 9 décembre 1795 :

Grammaire : Sicard et Garat;
Langues anciennes : Dufaulx et Bithaub (Bitaubé);
Poésie : Chénier et Lebrun;
Peinture : David et Van Spaendonck;
Sculpture : Pajou et Houdon;
Architecture : Gondoin et Wally (Wailly);
Musique et Déclamation : Méhul et Molé.

On voit que Méhul fut le premier musicien qui fut appelé à faire partie de l'Institut, nommé par le pouvoir. En 1816, lors de la réorganisation et, par suite, de l'exclusion des comédiens, les fauteuils occupés par ceux-ci faisant retour aux musiciens, les trois artistes appelés à leur succéder furent nommés par ordonnance royale; c'était Cherubini, Berton et Lesueur. Rien n'a été changé depuis lors, et voici tantôt un siècle que la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts comprend six titulaires.

Ceci dit, voici l'ordre dans lequel se sont succédés les artistes dans les six fauteuils de la section :

Fauteuil n° 1. — Méhul, nommé par le Directoire (1795); — Boieldieu (1817); — Reicha (1834); — F. Halévy (1836); — Halévy devint hors classe en 1854, ayant été élu secrétaire perpétuel de l'Académie, et son fauteuil fut déclaré vacant; — Clapisson (1854); — Gounod (1866); — Théodore Dubois (1893).

Fauteuil n° 2. — Molé, acteur, nommé par le Directoire (1795); — Cherubini, nommé par ordonnance royale (1816); — Onslow (1848); — Henri Reber (1853); — Saint-Saëns (1881).

Fauteuil n° 3. — Gossec (1795); — Auber (1829); Victor Massé (1871); — Léo Delibes (1884); — Ernest Guiraud (1891); — Paladilhe (1892).

Fauteuil n° 4. — Grétry (1795); — Monsigny (1813); Catel (1817); — Paër (1831); — Spontini (1839); — Ambroise Thomas (1851); — Charles Lenepveu (1896).

Fauteuil n° 5. — Prévile, acteur (1795); s'éloignant

de Paris dans le cours de la même année, devient associé non résidant; Grandmesnil, acteur, élu en remplacement de Prévile (1795); Berton, nommé par ordonnance royale (1816); — Adolphe Adam (1844); — Hector Berlioz (1856); — Félicien David (1869); — Ernest Reyer (1876).

Fauteuil n° 6. — Monvel, acteur (1795); — Lesueur, nommé par ordonnance royale (1816); Carafa (1837); — François Bazin (1873); — Massenet (1878).

Par suite de la mort de Reyer, la section de composition musicale se trouve en ce moment réduite à cinq membres, dont voici les noms par ordre d'ancienneté d'élection, MM. Massenet (1878), Saint-Saëns (1881), Paladilhe (1892), Théodore Dubois (1893) et Charles Lenepveu (1896).

De tous les membres de la section de composition musicale, celui qui a occupé son fauteuil le plus longtemps est Ambroise Thomas, qui, mort en 1896, avait été élu en 1851, soit quarante-cinq ans auparavant.

VERS LA PAIX

Dans le numéro d'avril du *Correspondant international*, M. Raoul de la Grasserie termine une importante étude intitulée : *Du Pacifisme latent*. L'auteur montre que « le domaine du droit criminel, puis le domaine politique proprement dit ont subi l'influence du pacifisme. En droit criminel, les nations se prêtent un concours réciproque pour la poursuite des criminels : il y a, au point de vue répressif, un secours mutuel international permanent. » Malheureusement le droit civil présente un aspect tout différent; chaque pays a ses lois propres. « Il est presque impossible de savoir à quoi on se soumet en contractant à l'étranger. Il en résulte une antipathie sourde et une réserve constante.

En politique, les alliances défensives internationales tendent à assurer la paix, les Congrès, dans lesquels des hommes de tous pays ont été réunis pour élaborer la pacification universelle, les conférences interparlementaires, institution permanente et ayant trait au même sujet, sont des résultats positifs et permettent de bien augurer de l'avenir. De même en politique, une institution naissante, le *referendum*, peut rendre de grands services au pacifisme. « Les questions les plus importantes ne peuvent être résolues par le Parlement seul, il faut que son avis soit ratifié par le vote populaire; or, la guerre ou la paix est l'une des plus importantes de ces questions. Le peuple n'est plus chauvin, le titre de chair à canon qu'on lui a si exactement accordé lui fait honte, et il comprend enfin qu'avec ses instincts belliqueux il fait le jeu des autres, et pas le sien. »

Enfin dans le domaine moral le pacifisme triomphe; l'influence du pacifisme l'y aide, et cela est naturel car le bonheur domestique intéresse particulièrement les mères, les épouses, les sœurs.

« Mais ce qui... est le plus important, c'est l'influence de l'internationalisme économique. Les revendications relatives aux salaires ne peuvent se faire jour qu'au moyen de guerres désastreuses pour tous et qui ne sauraient aboutir, les ouvriers dépourvus de ressources ne pouvant continuer la lutte. D'ailleurs, s'il y a chômage prolongé des usines, les produits seront fabriqués à l'étranger au grand préjudice du travail national. Pour parer à ces causes de faiblesse, les grèves éclatant dans un pays auraient leur contre-coup et en provoqueraient de semblables à l'étranger. Il y aurait là un mouvement

d'ensemble formidable. Nous n'avons pas à juger si ce procédé est juste et conforme aux intérêts généraux, nous voulons seulement signaler qu'il y a là un fait qui est une source de nouveaux rapports internationaux très active et qui, au point de vue international, emporte une pacification latente. Sans doute des guerres civiles peuvent en être la conséquence, mais les guerres internationales seront diminuées. »

De l'observation de tous ces phénomènes on peut tirer, semble-t-il, l'assurance que la paix mondiale sera le lot d'un avenir non utopique.

L'Aérophile, revue technique et pratique des locomotions aériennes (17^e année), 63, Champs-Élysées, Paris.

A lire dans le dernier numéro de *L'Aérophile*, une note précise sur les qualités à exiger d'un aéroplane pratique; l'article de José Weiss, qui préconise la création d'un réseau d'aérogarages; une étude technique comparée des aéroplanes français et de l'aéroplane Wright, par H. Lefort; le compte rendu des expériences d'aviation et de dirigeables en France et à l'étranger, la description d'un dispositif de campement pour dirigeable; l'étude détaillée du nouveau dirigeable rigide allemand, à armature de bois; du stabilisateur automatique pour aérostat, imaginé par M. Archdeacon, construit par M. Clerget; du nouveau dispositif de fermeture d'appendice pour aérostats, inventé par M. Louis Godard; un exposé de la nouvelle méthode altimétrique par les variations de la gravité, proposée par M. A. Buget.

Le compte rendu détaillé de l'importante Conférence de la Fédération Aéronautique Internationale, par le capitaine Ferber; une note sur les signaux aéronautiques en mer, etc., adoptés par cette même Fédération complètent ce numéro où abondent les documents inédits se rattachant à tous les modes de la locomotion aérienne

L'Administrateur-Gérant L. AUREGLIA

Etude de M^e Lucien Le BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion)

D'un acte en date du quatre juin mil neuf cent huit, déposé aux minutes de M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le deux février mil neuf cent neuf, il résulte que Madame **Angeline Verrando**, commerçante, Veuve de M. **Dominique Palanca**, demeurant à Monaco, rue de la Turbie, n° 13, a vendu à M. **Louis Crovetto**, fils de feu Henri, négociant, demeurant à Beausoleil, quartier de la Bordina,

Le fonds de commerce de vins, liqueurs et restaurant connu sous le nom de *Restaurant d'Italie*, qu'elle exploitait à Monaco, rue de la Turbie, n° 13.

Avis est donné aux créanciers de Madame Veuve Palanca, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 9 février 1909.

L. LE BOUCHER.

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.		

M. Paul Mencarelli, à Monaco, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes, ni autre, que pourraient contracter ses deux fils mineurs **Charles** et **Gabriel**, ayant quitté le domicile paternel.

SOCIÉTÉ ANONYME du MONT-DE-PIÉTÉ de MONACO

VENTES

Conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, il sera procédé, le mercredi 17 février, de 9 heures du matin à midi, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la deuxième quinzaine de décembre 1907 et le mois de janvier 1908, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances numéros 306 au numéro 891, consistant en bijoux, pierres précieuses, vêtements, trois automobiles, fourrures, meubles et objets divers.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

EINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord Monte Carlo

ASSURANCES

CARLES et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Milla).

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.